

Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois ainsi qu'à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

Le gouvernement reconnaît donc catégoriquement que les investissements faits au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens constitueront l'un des leviers essentiels de notre croissance économique. Il reconnaît également avoir prévu un important mécanisme d'examen pour certains projets d'investissement présentés par des Canadiens et des non-Canadiens. Les deux motions visent à transformer la nature même du projet de loi. L'examen deviendrait l'élément primordial, alors que l'encouragement qu'on souhaite donner serait relégué au second rang. En outre, la première motion n'attribue un rôle positif qu'aux investissements faits par des Canadiens, encore que ce rôle soit très réduit, ce qui n'est pas très intéressant. Nous avons vu quels résultats l'Agence d'examen de l'investissement étranger a donnés; lorsqu'un gouvernement tente de réglementer à outrance l'investissement, ces capitaux nous échappent tout simplement, et cela crée un climat malsain.

Ces motions sont tout à fait contraires à l'esprit du projet de loi. Elles visent à rétablir l'AEIE, ce que nous ne voulons pas. Le but de ce projet de loi est de faire savoir que le gouvernement accueille les investissements étrangers à bras ouverts, sachant que de façon générale ils profitent au Canada et à tous les Canadiens. Pour cette raison, le projet de loi devrait encourager les investissements des étrangers aussi bien que des Canadiens. Il prévoit également l'examen des investissements importants. Et à ceux qui voudraient modifier le projet de loi, je signale l'article 14 qui pose des limites très raisonnables. Ce qui peut parfois faire naître des inquiétudes, ce sont ceux qui sèment la crainte, si l'on me permet de le dire, qu'en encourageant simplement les investissements nous bradions notre souveraineté. Malgré ceux qui seraient tentés de le dire, l'article 14 du projet de loi fixe des bornes très raisonnables.

Je pense souvent aux dispositions psychologiques et philosophiques si importantes que les investissements apportent à un pays. Quand un gouvernement se dote d'un organisme comme l'AEIE, qui est plus prohibitif qu'encourageant, il crée un effet psychologique qui invite les gens du pays ou de l'étranger à se méfier, à se demander s'il n'y aurait pas intérêt à aller ailleurs qu'au Canada dépenser leur argent, prendre des risques, faire des investissements et créer tant de milliers d'emplois.

Cet effet psychologique inéluctable s'est souvent manifesté dans notre pays. Je pense à ma province natale de la Saskatchewan, dont un gouvernement NPD a nationalisé l'industrie de la potasse. Du jour au lendemain, on peut dire qu'il y a eu beaucoup d'appels d'investisseurs du pays et de l'étranger, qui craignaient que le gouvernement ne se mette tout simplement à s'ingérer dans la vie et l'activité économique des habitants de la province. Il y a également ce qui se passe depuis quelques années dans votre province de Québec, monsieur le Président, où l'environnement des investissements a été menacé et souvent attaqué, ce qui fait que beaucoup d'investisseurs ont commencé à éprouver beaucoup de réticences à l'égard du Québec. La même chose a eu lieu avec l'AEIE.

Le passage qui énonce l'objet du projet de loi ne fait rien d'autre que de donner d'abord un ton positif. C'est pour cette

raison que ces amendements, qui cherchent à recréer l'AEIE, ne sont pas du tout acceptables. Ces amendements, au-delà de ce sujet très important de la psychologie de l'investissement, livrent je pense un message sur l'approche du gouvernement à l'endroit des gens qui veulent venir investir chez nous. C'est toute la différence entre la confiance et la méfiance. C'est le point de vue d'un gouvernement qui croit dans la croissance, contrairement à ceux qui modifieraient ce projet de loi pour que le gouvernement en arrive de quelque façon à gérer l'économie. Nous sommes nombreux à avoir observé pendant beaucoup trop longtemps les effets nocifs d'un gouvernement qui cherche simplement à réglementer l'économie.

M. Waddell: Quand a-t-on bien pu voir cela depuis la Seconde Guerre mondiale?

• (1540)

M. Gormley: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) demande quand cela s'est-il bien produit depuis la Seconde Guerre mondiale. L'AEIE a chassé du Canada des millions de dollars d'investissements avec l'appui du NPD. Le Nouveau parti démocratique est toujours beaucoup trop empressé à réglementer la vie des gens. L'AEIE est un exemple de la réglementation des investissements que nous avons connue.

L'amendement néo-démocrate stipule: «... dans les conditions établies par le gouvernement...» L'amendement proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry prévoyait au moins un avis. Toutefois, seuls les néo-démocrates diraient que le gouvernement sait ce qui convient le mieux à la population.

Pour avoir si longtemps vécu en Saskatchewan où un gouvernement néo-démocrate a causé ce genre de problèmes, je crois comme la plupart des députés que les gens savent ce qu'il y a de mieux pour leur famille. Ils savent comment ils veulent s'exprimer en tant que Canadiens au sein de la société canadienne.

Nous admettons que le gouvernement doit jouer un rôle important dans les cas les plus délicats, comme le prévoit d'ailleurs l'article 14 de notre projet de loi. Toutefois, l'amendement néo-démocrate montre avec quel mépris presque ridicule le NPD considère les droits et les libertés fondamentales de la personne. Je crois que les députés pour la plupart accorderont à l'amendement néo-démocrate le traitement qu'il mérite. Le gouvernement ne doit évidemment ni décider ni présumer ce qui est convenable.

Je crois que le Canada veut progresser, et si les Canadiens et d'autres qui veulent investir dans l'intérêt de la croissance peuvent le faire en respectant les exigences qui doivent figurer dans un texte législatif comme celui-ci, nous verrons se concrétiser la croissance économique que le Canada attend depuis si longtemps.

Notre gouvernement a adopté un rôle positif et nous multiplierons naturellement nos efforts pour encourager les Canadiens à investir. Toutefois, pour bénéficier des avantages de la technologie, de la recherche et du développement et d'autres que nous recherchons, il faudra des entreprises mixtes associant Canadiens et étrangers, surtout dans les cas d'investissements qui étendent les mandats de production mondiaux.